DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 JUIN 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45
Présents : 30
Votants : 30

N° 1

OBJET :

ABREST

ZA DE LA TOUR

ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE AUPRES DE L'EPF SMAF AUVERGNE AVANT RETROCESSION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 17 JUIN 2019

Publiée ou notifiée le : 17 JUIN 2019

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY -F. SZYPULA - M. AURAMBOUT – J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE – A. DUMONT – F. GONZALES – P. MONTAGNER – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mme et MM. P. BONNET - M. MORGAND – A. CORNE - JD. BARRAUD – F. SEMONSUT – C. DUMONT – JM. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BOUARD - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE - P. COLAS – G. DURANTET – M. MONTIBERT – R. LOVATY - E. VOITELLIER, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes et MM. R. MAZAL – C. BENOIT – AG. CROUZIER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – JM. LAZZERINI – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués.

Mme et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC – C. BERTIN – C. CATARD – A. GIRAUD – F. BOFFETY – A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017 qui a adopté les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération « Vichy Communauté », issue de la fusion depuis le 1er janvier 2017 de la communauté d'agglomération « Vichy Val d'Allier » et de la communauté de communes de la « Montagne Bourbonnaise »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/667 en date du 27 décembre 2017 qui a autorisé l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération « Vichy Communauté »,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique, plus particulièrement de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Vu la délibération n° 8/15 du Conseil municipal d'Abrest en date du 24 mars 2015 mandatant l'EPF Smaf Auvergne pour l'acquisition foncière des parcelles cadastrées ZH 454, 457, 458, 461 et 462 situées chemin de la Caillaude à Abrest (La Tour),

Vu la délibération n° 10/15 du Conseil municipal d'Abrest en date du 24 mars 2015 actant le maintien et le développement de l'activité économique dans la zone d'activités de la Tour et notamment l'acquisition par voie de préemption des parcelles cadastrées ZH 520, 523, 524, 527 et 528 situées « Les Sables » à Abrest (La Tour),

Vu l'arrêté de M. le Maire de la commune d'Abrest en date du 25 mars 2015 déléguant à l'EPF Smaf Auvergne le droit de préemption pour la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative aux parcelles susmentionnées,

Vu la délibération n° 42/16 du Conseil municipal d'Abrest en date du 8 juin 2016 mentionnant l'accord du propriétaire des parcelles cadastrées ZH 521, 522, 525, 526 et 529 situées « Les Sables » à Abrest (La Tour), pour la cession de ces dernières au profit de l'EPF Smaf Auvergne, acquéreur pour le compte de la commune,

Vu l'acte de vente en date du 23 mars 2016 entre la Compagnie du Balagan et l'EPF Smaf Auvergne relatif aux parcelles cadastrées ZH 454, 457, 458, 461 et 462 situées rue de l'Industrie à Abrest (La Tour), acquises par ledit établissement pour le compte de la commune d'Abrest,

Vu l'acte de vente en date du 3 juillet 2015 entre Monsieur LEONHARDT et l'EPF Smaf Auvergne relatif aux parcelles cadastrées ZH 520, 523, 524, 527 et 528 situées rue de l'Industrie à Abrest (La Tour), acquises par ledit établissement par voie de préemption pour le compte de la commune d'Abrest,

Vu l'acte de vente en date du 21 décembre 2017 entre Monsieur LEONHARDT et l'EPF Smaf Auvergne relatif aux parcelles cadastrées ZH 521, 522, 525, 526 et 529 situées rue de l'Industrie à Abrest (La Tour), acquises par ledit établissement pour le compte de la commune d'Abrest,

Considérant qu'au vu de la compétence communautaire susvisée, les parcelles susmentionnées doivent être rachetées par la communauté d'agglomération Vichy Communauté en lieu et place de la commune d'Abrest, aux fins de les rétrocéder à des entreprises souhaitant s'installer sur la zone d'activités de la Tour d'Abrest,

Considérant que le prix de cession H.T. s'élève à 47 564,41 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 2 560,92 €, une TVA sur prix total de 4 591,96 € et une TVA sur marge de 875,05 €, soit un prix de cession T.T.C. de 55 592,35 €, dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2019,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir les parcelles cadastrées ZH 454 (1033 m²), 457 (1822 m²), 458 (2525 m²), 461 (1310 m²), 462 (1627 m²), 520 (244 m²), 521 (296 m²), 522 (549 m²), 523 (447 m²), 524 (632 m²), 525 (762 m²), 526 (351 m²), 527 (304 m²), 528 (73 m²) et 529 (55 m²) situées rue de l'Industrie à Abrest (La Tour) (voir plan joint), auprès de l'EPF Smaf Auvergne, selon les modalités de paiement exposées ci-dessus.

.../...

- de donner mandat à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés au budget annexe « zones d'activités » de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 6 juin 2019.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

ABREST - LA TOUR - acquisition auprès de l'EPF Smaf Auvergne

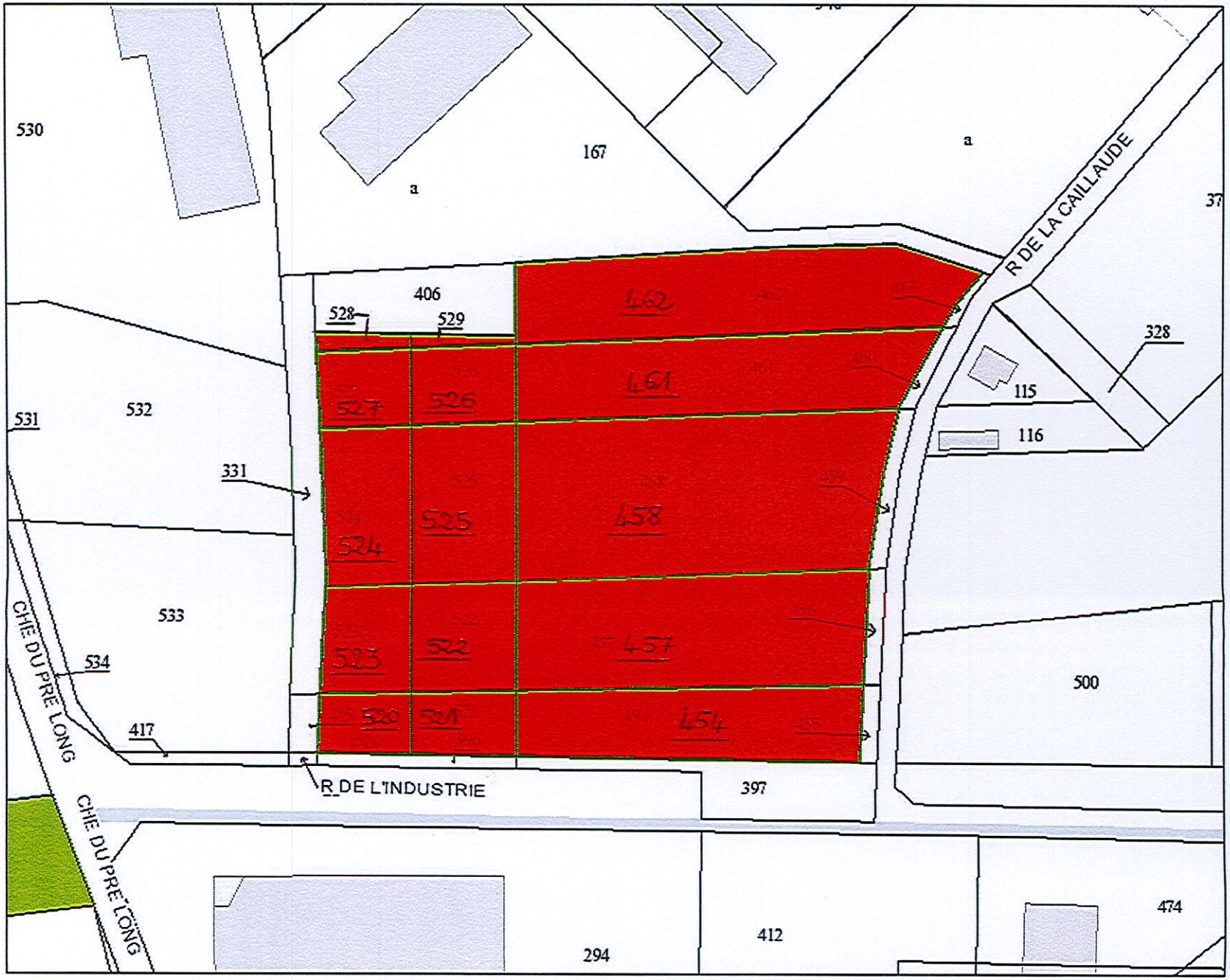

Edité le 22/05/2019

Sources:
SIG - CA Vichy Val d'Allier
DGFIP© Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:1 113

0 20 40 M

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUIN 2019 -

Objet de l'acte : ABREST - ZA DE LA TOUR - ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE AUPRES DE L'EPF SMAF AUVERGNE AVANT RETROCESSION

Date de décision: 06/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 17/06/2019

Numéro de l'acte : 06JUI2019_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190606-06JUI2019_1-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1
Domaine et patrimoine
Acquisitions

Date de la version de la classification : 28/11/2018

Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20190606-06JUI2019_1-DE-1-1_1.pdf)